



FICHE DE SIGNALEMENT – du 1^{er} mars au 31 octobre 2026 POUR LA DESTRUCTION D'UN NID DE FRELONS ASIATIQUES

Vous souhaitez signaler un nid sur votre propriété et demander sa destruction ?

Il suffit de :

- 1) Remplir le formulaire de façon précise, le dater et le signer puis **le transmettre à votre Mairie** (<https://www.fontenayvendee.fr/listes/communes-membres/>)
- 2) Après vérification des pièces transmises, la Mairie contactera le prestataire pour enclencher la démarche de destruction du nid **dans un délai maximum d'une semaine**. Celui-ci vous appellera directement pour définir une date et une heure pour intervenir.
- 3) La prise en charge interviendra uniquement pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE DU TERRAIN (en majuscules)

Nom : Prénom :

Adresse exacte de l'intervention :

..... Commune :

Téléphone pour fixer une date d'intervention : Portable : Fixe :

Personne à contacter (si différente du propriétaire) : locataire ☐ ou autre ☐

Nom : Prénom :

Téléphone pour fixer une date d'intervention : Portable : Fixe :



Autorise la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée à faire intervenir le prestataire choisi dans votre propriété privée.

INFORMATIONS SUR LE NID DE FRELONS ASIATIQUES

Ces renseignements sont importants et déterminent les moyens matériels et humains à mettre en œuvre.

Localisation du nid (arbre, poteau, charpente...) :

Hauteur et taille approximative du nid : Accessibilité du nid : oui ☐ non ☐



Joindre une photo

Autres renseignements pouvant être utiles :

.....
.....
.....
.....
.....

Date :

Signature du propriétaire (et du locataire le cas échéant) :

CADRE RÉSERVÉ à la Commune de

.....

Date de validation de la demande : ____ / ____ / ____

Numéro de fiche :